

Lettre au Président du Tribunal cantonal VD du 04.02.2014

Gerhard ULRICH

Morges, le 04.02.2014

Prisonnier politique / ancien président fondateur
de l'initiative des citoyens / association des
victimes judiciaires APPEL AU PEUPLE
Avenue de Lonay 17
1110 Morges

Monsieur
Jean-François MEYLAN
guignol en chef de l'Ordre judiciaire
Tribunal cantonal
Palais de l'Hermitage
route du Signal 8
1014 Lausanne

L'heureuse issue pour votre Ordre du simulacre de procès de l'affaire Skander VOGT



Jean-François MEYLAN, « Président » du Tribunal cantonal VD

Monsieur le guignol en chef,

Vous avez su gérer avec doigté l'assassinat de Payerne au printemps de l'année 2013.

Actuellement, un autre scandale occupe nos concitoyens – le spectacle, du « procès de l'affaire Skander VOGT », qui s'est terminé également avec une heureuse issue pour votre Ordre.

Vos attachés de presse, G.-M. BÉCHERRAZ (*24 Heures*), respectivement Fati MANSOUR (*Le Temps*) ont promptement rapporté le lendemain, que « ce procès était important pour rétablir la vérité sur Skander VOGT » (Nicolas MATTENBERGER dixit), respectivement qu'il a été « un procès salutaire ».

Votre confrérie m'a donné l'opportunité de vivre ce drame à l'intérieur du pénitencier de haute sécurité de Bochuz, en qualité de prisonnier politique, juste au moment, où cet homicide s'est produit.

Sur la base de mes petites enquêtes à l'intérieur de cette taule, je puis apporter quelques précisions en connaissance de cause :

Je n'ai été nullement surpris quand le « procureur » Daniel STOLL, soutenu par son patron, **Eric COTTIER**, a prononcé un non-lieu après cet homicide, désavoué ensuite par le Tribunal fédéral, et non pas par votre théâtre des guignols. **COTTIER** a pris soin de mettre un autre collabo loyal de son écurie, sur l'affaire – le tout jeune « procureur » Sébastien FETTER.



Le grand **Eric COTTIER**
Procureur Général VD



son poulain Daniel STOLL



son autre poulain:
Sébastien FETTER

FETTER, un débutant dans le métier, a eu la tâche délicate de régler les aiguillages pour ce procès devenu inévitable:

- Il a respecté la décision de son prédécesseur, de ne pas importuner la hiérarchie en amont : l'ancien directeur des prisons à Orbe, Sébastien AEBY et sa patronne, Catherine MARTIN. La « juge » Françoise HEIM qui avait condamné VOGT pour des délits mineurs à 20 mois de prison – peine transformée en internement – n'a même jamais été mentionnée dans les médias. Et le Conseiller d'Etat, **Philippe LEUBA**, responsable pour les prisons vaudoises à l'époque, a simplement changé de Département, après avoir offert le spectacle de ce qu'il a voulu faire passer pour un Management by Panic.
- FETTER n'a pas seulement renvoyé les matons coupables devant le Tribunal, mais aussi 3 soignants et une doctoresse. Cette astuce servait à diluer les charges, selon le leitmotiv « tout le monde est responsable, personne n'est coupable ».
- Il n'a retenu que « l'homicide par négligence » pour commencer, et l'a dégonflé en cours de route, par l'accusation de « non-assistance à personne en danger ».



Sébastien AEBY,
ancien directeur des EPO



Catherine MARTIN,
ancienne patronne de l'OEP



Françoise HEIM,
ancienne "juge" à Lausanne



Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat

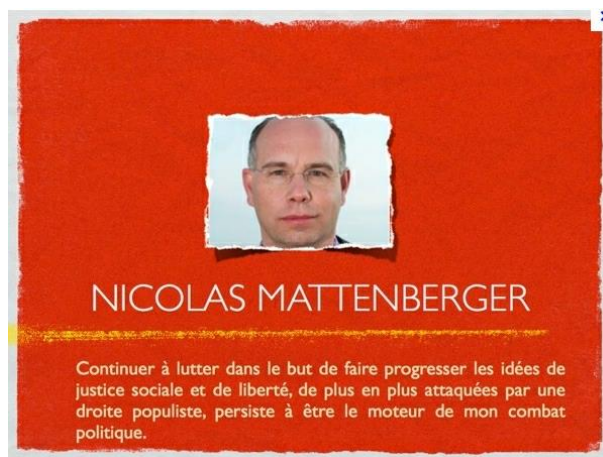
Ceci fait, la jeune « Présidente » Erica RIVA ANNAHEIM a eu la voie ouverte pour blanchir les matons, envoyés comme pions devant son « tribunal ». Elle a refusé de projeter en audience publique, les films vidéo de surveillance de la prison, et de faire écouter les enregistrements des conversations téléphoniques, en audience publique. Ces moyens de preuves sont pourtant essentiels pour comprendre ce qui s'est passé réellement la nuit du crime.



Erica RIVA ANNAHEIM

Skander VOGT avait eu 2 défenseurs: l'avocat vaudois Nicolas MATTENBERGER (Député au service du Canton), et l'avocate parisienne

Isabelle COUTANT-PEYRE. L'Ordre judiciaire vaudois a eu la chance inespérée d'avoir à faire exclusivement avec l'avocat/député socialiste-saumon-caviar **MATTENBERGER** dans cette procédure (article dans le *24 Heures* du 06.11.2013).



Nicolas **MATTENBERGER**, avocat et député socialiste-saumon-caviar

Grâce au double jeu de cet auxiliaire de votre ordre, qui est simultanément votre surveillant (voir ci-après la lettre de Gerhard **ULRICH** du 09.01.14 à l'avocat **MATTENBERGER**, lui posant 7 questions), le miracle a pu être accompli, consistant à blanchir 4 des matons accusés, et de ne condamner qu'un seul de ces pions à une peine symbolique, pour une prétendue non-assistance à personne en danger.

Le lecteur se fera lui-même sa propre opinion sur le rôle joué par **MATTENBERGER**, en lisant la lettre mentionnée.

J'ai patienté jusqu'au prononcé du jugement, pour publier mes propres investigations de ce qu'il convient de désigner tout court d'homicide (voir les propres investigations de l'auteur ci-dessous). Les lecteurs apprécieront.

Cher Monsieur, la galerie de vos guignols montrée ci-dessus a réussi à cacher la merde au chat. Cependant, au temps du world wide web, et exploitant la liberté d'expression, les agissements hypocrites de votre théâtre des guignols peuvent être démontrés.

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH